

TARIFS AU 1^{ER} AVRIL 2024

Madame, Monsieur,

Les tarifs des frais de séjour pour l'année 2024 ont été fixés par arrêté du Conseil Départemental de la Gironde pour les sections tarifaires hébergement et dépendance. Pour information, vous pouvez consulter l'arrêté de tarification sur le tableau d'affichage à l'entrée de l'établissement.

TARIFS JOURNALIERS AU 1^{ER} AVRIL 2024

TARIFS JOURNALIERS		Au 01/04/2024
TARIF JOURNALIER HEBERGEMENT Chambre simple		67.66 €
TARIF JOURNALIER HEBERGEMENT Chambre double		64.28 €
TARIF HEBERGEMENT TEMPORAIRE		67.66 €
TARIF RESERVATION		TARIF HEBERGEMENT - 20 € FORFAIT HOSPITALIER* (*sous réserve de modification du forfait hospitalier applicable)
TARIF ACCUEIL DE JOUR		35.19 €
TARIF MOINS DE 60 ANS		84.10 €
TARIF JOURNALIER DEPENDANCE PAR GIR	1-2	21.23 €
	3-4	13.47 €
	5-6	5.72 €

Tarif journalier à la charge du résident (Tarif Hébergement + GIR 5-6) :

	Appliqué 01/04/24	Mois à 28 jours	Mois à 30 jours	Mois à 31 jours
Chambre individuelle	73.38 €	2054.64 €	2201.40 €	2274.78 €
Chambre double	70.00 €	1960.00 €	2100.00 €	2170.00 €
Hébergement temporaire	73.38 €	2054.64 €	2201.40 €	2274.78 €
Accueil de Jour	40.91 €			

TARIFS ANNEXES 2024

- Repas extérieurs familles et visiteurs, collectivités (pompiers, RPA...) :
 - Jours normaux : 8.00 €
 - Jours fériés : 15 €

EHPAD « Seguin »
15 Chemin du BIALA – 33610 CESTAS

